

Municipalité d'Ecublens/VD



Programme



de législature



2011-2016

Bilan intermédiaire au 29 septembre 2014

Ecublens, une ville à la campagne



Préambule

En début de législature, la Municipalité a élaboré un programme. Celui-ci représente un engagement formel et public à l'égard du Conseil communal et de la population, même s'il ne découle d'aucune base légale.

C'est pourquoi, en cours de législature, l'Autorité exécutive souhaite vous faire part d'un bilan intermédiaire qui vous permettra de prendre connaissance des objectifs déjà atteints ou en cours de réalisation.

Administration générale



- **Continuer à soutenir et promouvoir la santé et la sécurité au travail par des actions favorisant le bien-être des collaborateurs.**

Les actions en cours depuis 2000 perdurent et sont toujours appréciées par le personnel.

- **Maintenir un climat de confiance au sein de l'administration communale par le respect des procédures et l'information réciproque entre employeur et employés.**

Il s'agit là de la philosophie de gestion des Ressources humaines de la Commune que tant les Chefs de service que le Service des ressources humaines tiennent à mettre en pratique et à faire appliquer tout au long de l'année.

- **Favoriser le développement des performances et le professionnalisme au sein de l'administration en utilisant pleinement les compétences du personnel.**

Toutes les demandes de formations continues, voire supérieures, sont examinées et sont, pour ainsi dire, toutes satisfaites.

- **Garantir un nombre maximal de places d'apprentissage et leur assurer un bon encadrement.**

Neuf places d'apprentissage sont actuellement occupées et, suite à la communalisation du Centre de vie infantile Domino, ce nombre passera à onze dès le 1^{er} janvier 2015.

Affaires scolaires



- **Développer les activités parascolaires répondant à une demande différenciée.**

36 places d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) ont été ouvertes dans le Centre socioculturel d'Ecublens (CSCE). Une extension est en cours avec l'ouverture de 24 places en APEMS pour la tranche 15h15-18h15 à la Coquerellaz. Une structure d'APEMS pour la Coquerellaz (36 à 48 places) serait nécessaire, en plus de la structure de réfectoire.

Les places disponibles en réfectoire sont de:

- 1^{ère} à 6^e primaire Coquerellaz : 72;
- 7^e primaire à 11^e voie secondaire Jupiter : 60;
- 1^{ère} à 6^e primaire CSCE : 48.

Du personnel supplémentaire pour les réfectoires du CSCE et de Jupiter a été engagé, à partir de la rentrée d'août 2014. Nombre total de places d'accueil pour midi : 216.

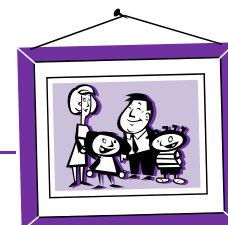
- **Soutenir les animations culturelles et sportives à l'école.**

Un spectacle scolaire est organisé chaque année pour chaque degré, grâce notamment à l'augmentation du budget de la Commission culturelle scolaire.

- **Soutenir les actions de prévention à l'école.**

Le programme Patouch (prévention contre la violence et les abus) destiné aux degrés 5^e et 6^e primaire et DEP/1 (classe de développement primaire) a été mis sur pied. Il s'agit d'une prévention planifiée avec le préavis du Conseil d'établissement. A noter que selon l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS), la prévention au sein de l'école ne doit pas intervenir par le biais des communes.

Affaires sociales



- **Mettre sur pied des conférences sur le thème de la prévention.**

De la promotion est réalisée en faveur de toute action en lien avec la prévention, quel que soit le public cible (jeunes, aînés, petite enfance). D'autre part, dans le cadre du projet Quartiers solidaires, des conférences sont organisées sur ce thème.

- **Mettre en place un règlement pour l'aide au logement.**

Un règlement a été mis en place concernant les logements communaux. Une étude pour proposer l'aide individuelle au logement (AIL) avec le Canton doit être étudiée sous peu.

- **Soutenir la vie associative des Aînés.**

Le projet Quartiers Solidaires développé à Ecublens en début de législature a déjà permis la création d'un groupe « 55 + » qui organise de nombreuses activités destinées aux Aînés de la commune. Cette dernière leur a octroyé un local qui a été entièrement rénové dans l'immeuble du Veilloud. De plus, les salles sont mises à disposition gracieusement pour l'organisation des activités de ce nouveau groupe des 55+.

- **Soutenir les infrastructures sociales intercommunales.**

Le Service des affaires sociales d'Ecublens est très présent sur la scène intercommunale par le biais de ses présences dans les comités des associations qui œuvrent pour le social, les soins à domicile, l'accueil de la petite enfance, l'emploi ou le logement.

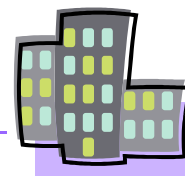
De plus, des prestations communales complémentaires sont allouées pour les personnes bénéficiant de prestations complémentaires AVS/AI ou via le fonds de secours pour des aides ponctuelles.

Pendant cette législature, les dons et subventions octroyés par le biais du budget communal pour des associations œuvrant dans de nombreux domaines de l'aide aux personnes ou au développement ont substantiellement augmenté.

- **Favoriser l'aide communale pour les citoyens démunis, ainsi que pour les familles.**

Un fonds de secours permet des interventions ponctuelles, selon les demandes de soutien. La révision du barème des aides communales pour frais dentaires, d'orthodontie, pour les camps de vacances et les écoles de musique est en projet.

Bâtiments



- **Poursuivre l'assainissement et l'entretien des bâtiments communaux.**

Les bâtiments communaux sont assainis et entretenus régulièrement, selon le budget de fonctionnement.

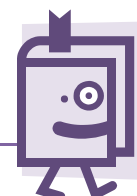
- **Planifier des projets nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.**

Le plan des investissements mis en place reflète la volonté de développer des constructions immobilières à réaliser durant ces dix prochaines années.

- **Définir et réaliser la construction d'une salle triple/ multifonctionnelle.**

L'étude d'une salle triple/multifonctionnelle est toujours d'actualité. Sa réalisation est toutefois reportée en raison de la construction d'un futur nouveau collège au Croset qui comprendra une salle de gymnastique double. Ce nouveau collège est en lien avec la réalisation du quartier Croset-Parc et son ouverture est nécessaire pour la rentrée 2019 au plus tard.

Culture



- **Favoriser l'animation du nouveau centre socioculturel et de la place de Ville.**

Diverses animations ont été mises sur pied, en particulier une patinoire et un marché qui ont animé à satisfaction la place de Ville durant plusieurs mois.

- **Promouvoir et soutenir le développement de la bibliothèque.**

La fréquentation de la bibliothèque a triplé et les manifestations culturelles organisées par celle-ci ont beaucoup de succès.

- **Poursuivre le soutien aux institutions culturelles locales et de la région lausannoise.**

Le service est constamment à la recherche de nouveaux partenariats. Il poursuit et développe le soutien qu'il apporte aux institutions culturelles et sportives locales et de la région lausannoise.

- **Soutenir et encourager « Ecublens animation » à mettre sur pied des manifestations.**

Le Service de la culture soutient activement les manifestations organisées par Ecublens Animation, notamment en assurant le secrétariat de cette association.

Développement durable



- **Mettre en place le plan d'action afin d'obtenir le label Cité de l'énergie®.**

Le processus de labélisation est en cours.

- **Promouvoir, auprès de la population, la possibilité de recourir au fonds communal pour le développement durable.**

La mise à jour des dispositions d'octroi des subventions, en collaboration avec la commission, se fait régulièrement. Des actions de promotion des subventions vont se faire dès l'automne 2014.

- **Etablir un cadastre solaire communal.**

Le cadastre solaire est disponible sur le site internet communal.

- **Etudier et mettre en place un Agenda 21.**

A ce jour, l'étude n'a pas encore pu être réalisée.

Domaines



- **Etudier un schéma directeur de l'éclairage public.**

L'étude sera finalisée en 2014.

Environnement



- **Poursuivre l'entretien de notre réseau communal EC-EU.**

Le réseau est régulièrement contrôlé et entretenu.

- **Garantir la certification de nos forêts en maintenant le suivi des mesures respectueuses de l'environnement.**

La certification a été renouvelée.

- **Faire appliquer le plan d'arborisation communal pour toute nouvelle construction.**

La plantation d'arbres d'avenue est demandée dans tous les cas où elle est réalisable. Ce plan est appliqué, conformément à l'article 112 du Règlement sur le plan général d'affectation (RPGA) : arborisation à raison d'un arbre majeur par 250 m² de surface de parcelle.

- **Poursuivre la politique du développement de nouvelles places de jeux et aires de détente de qualité.**

Les places de jeux et aires de détente sont régulièrement entretenues. La rénovation de la place de jeux du Croset a été réalisée et une nouvelle place de jeux sur l'ancienne parcelle Domino sera achevée en 2014.

- **Améliorer encore le tri des déchets et le taux de recyclage par la mise en place de nouvelles filières, ainsi que par la réalisation de zones « Ecopoint » dans les quartiers.**

Deux Ecopoints ont été créés et une déchetterie mobile est disponible. Le taux de revalorisation des déchets collectés par la Commune a ainsi fortement progressé, passant de 53 % en 2009 à 73 % en 2013.

- **Mettre en place un système de financement des déchets respectueux de la loi fédérale.**

Le système de financement des déchets a été mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2013 avec de nombreuses mesures d'accompagnement.

- **Réaménager et agrandir la déchetterie.**

La transformation de la déchetterie communale a été acceptée en 2013 (préavis 7/2013) et elle sera inaugurée en octobre 2014

Finances



- **Garantir un équilibre financier en relation avec le développement de la Commune.**

Au 31 décembre 2013, l'objectif est atteint. Pour les dernières années de la législature, l'équilibre devrait raisonnablement pouvoir être maintenu sans accroître la pression fiscale sur les contribuables. Par contre, pour la suite, un ajustement des recettes sera nécessaire au maintien d'une situation financière saine compte tenu notamment des importants investissements prévus, mais aussi des impacts de la 3^e révision de l'imposition des entreprises qui diminuera les recettes fiscales d'un montant estimé entre trois et quatre points d'impôts selon les données disponibles.

Infrastructures



- **Réaliser un cheminement de mobilité douce entre le chemin des Clos et Bassenges.**

Ce projet a été intégré dans la requalification de la RC82.

- **Créer un nouvel accès à la zone industrielle du Dévent par l'implantation d'un giratoire à la route de la Pierre et l'aménagement d'une nouvelle route industrielle.**

L'étude du projet et la mise à l'enquête sont terminées. Le préavis relatif au crédit de construction est prévu en octobre 2014 ou au printemps 2015.

Intégration



- **Favoriser l'accueil des nouveaux habitants.**

Deux projets sont en cours d'approbation auprès du Canton concernant la primo information : la mise en place d'une cérémonie d'accueil et une lettre de bienvenue, traduite au verso dans la langue du primo arrivant (ces projets sont intégralement financés par le Canton).

- **Favoriser les échanges interculturels en soutenant les actions de la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers.**

La Commune soutient activement les actions de la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers, notamment la fête interculturelle pour laquelle du personnel et du matériel sont mis à disposition. Trois Conseillers municipaux sont membres de cette Commission et y participent activement. Le Service de la culture, en collaboration avec le Greffe municipal, en assure le secrétariat et une grande partie de la logistique.

- **Encourager l'intégration des personnes étrangères par des cours de langue française.**

Une subvention annuelle est accordée en faveur des cours donnés par l'association Français en jeu. L'association Lire & écrire bénéficie également d'une subvention.

Jeunesse



- **Promouvoir la création d'une ludothèque associative.**

La ludothèque Le Dé Blanc, qui a ouvert au sein du nouveau Centre socioculturel, rencontre un grand succès.

- **Promouvoir et soutenir les activités du centre de jeunes.**

Le nombre d'utilisateurs de ce formidable outil nous pousse à professionnaliser ses structures, à mettre en place un encadrement efficace lors de l'accueil libre, ainsi qu'à diversifier les manifestations et activités organisées.

Il est également prévu de mettre en place une activité partielle de travailleur social de proximité, en lien avec le CDJ et d'organiser une collaboration efficace avec les entités des communes voisines œuvrant dans ce domaine.

- **Poursuivre les actions dans l'Ouest lausannois en lien avec la formation des jeunes.**

La poursuite des actions est effective par le biais de notre soutien financier à la mesure BIO+OL (encadrement de jeunes en difficultés en vue d'une formation professionnelle). Cette mesure, assurée par l'association Mobilet, permet de prendre en charge rapidement des jeunes qui ne peuvent pas être intégrés de suite dans les mesures cantonales.

- **Développer la prévention jeunesse, à travers la plate-forme intercommunale mise en place.**

La Municipale en charge de la jeunesse assure désormais la vice-présidence de la plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois, ce qui permet une très bonne collaboration. La signature d'une convention permet de pérenniser cette collaboration. Un nouveau coordinateur jeunesse a été nommé en la personne de M. Steve Renggli.

Mobilité - Transports - Circulation



- **Mettre en œuvre une stratégie de développement selon le schéma directeur des déplacements.**

Le développement s'effectue au gré des opportunités lors des réaménagements routiers.

- **Sensibiliser la population à l'offre des transports publics.**

La population est sensibilisée lors des actions ponctuelles des tl et de la semaine de la mobilité.

- **Promouvoir la mobilité douce (vélos, piétons, pédibus).**

Afin de promouvoir une stratégie globale de mobilité, la Municipalité vise une augmentation de la part des mobilités alternatives au trafic individuel, par une planification coordonnée des itinéraires (Projet d'agglomération, Schéma directeur), la mise à disposition d'infrastructures sûres et attrayantes (traversées piétonnes, voies cyclables, vélos en libre service, zones à trafic modéré, etc.), ainsi qu'une grande attention portée à la mobilité douce dans le cadre des plans de quartiers (cheminements et stationnements).

- **Soutenir la politique P+R dans l'Ouest lausannois, en vue de renforcer le transfert modal en faveur des transports publics.**

Une étude stratégique a été réalisée à l'échelle de l'Ouest lausannois. Les conclusions ont préconisé la mise en œuvre uniquement de petits P+R communaux.

- **Favoriser et coordonner le projet d'inventaire et d'uniformisation du stationnement dans l'Ouest.**

Les Municipalités de l'Ouest lausannois se sont mises d'accord pour créer une Plateforme sur le stationnement parallèlement à la mise en œuvre d'un recensement cartographique du stationnement public et d'une stratégie en matière de P+R.

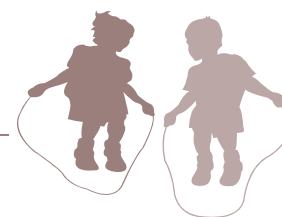
- **Mettre en œuvre le plan de mobilité de l'administration communale.**

Les propositions de mise en œuvre, ainsi que la réglementation, sont à l'étude et devraient aboutir à un préavis municipal en 2015.

- **Favoriser le développement des réseaux de mobilité douce, notamment l'axe Nord-Sud entre Crissier et Saint-Sulpice, et les liaisons à travers la plaine du Croset.**

Le réseau de mobilité douce est mis en œuvre à travers les différentes planifications de quartier, études et réaménagements routiers qui permettent de le compléter tronçon par tronçon. Concernant la « Croisée des chemins », celle-ci est notamment intégrée à l'étude du réaménagement des voiries de la Plaine du Croset, en cours.

Petite enfance



- **Développer les prestations dans le cadre de l'accueil de jour des enfants.**

Le réseau AJESOL doit fournir un plan de développement pour pouvoir bénéficier de la reconnaissance de la FAJE. En plus de la réalisation d'une liste d'attente centralisée via le site internet de l'AJESOL, cette dernière a vu son nombre de places d'accueil augmenter de manière significative depuis le début de cette législature. De nombreux projets sont encore en cours de réflexion, aussi bien pour ce qui concerne de nouvelles places d'accueil de jour que la création d'une prestation de centre aéré pour les vacances scolaires.

- **Etudier la possibilité de créer un lieu d'accueil enfants/parents sur le principe du concept de la maison ouverte.**

Ce projet n'a pas encore été étudié, car aucun local n'est disponible actuellement.

- **Développer encore les semaines d'animation pour les jeunes en dehors des périodes scolaires, en utilisant ce qui est déjà en place.**

Voir point « Développer les prestations dans le cadre de l'accueil de jour des enfants » ci-dessus.

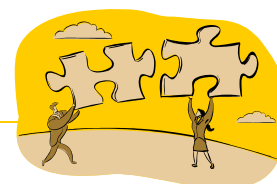
Population



- **Développer et moderniser un accueil à la population performant et créer un accès vers le « citoyen-client ».**

Les actions suivantes ont été réalisées par le service, dont notamment d'un porte-documents à l'image d'Ecublens pour la transmission des informations utiles et nécessaires, élaboration du contenu du Guichet virtuel pour les transactions entre citoyens et administration, installation de postes informatiques aux guichets, ouverture des démarches de transmissions électroniques de documents via l'e-mail, mise à disposition d'un service pour l'inscription et la saisie en ligne des informations liées à l'enregistrement des étudiants, avec impression automatique des rapports d'arrivée, participation annuelle du service (extra-muros) à la fête interculturelle.

Promotion économique



- **Développer et promouvoir des conditions-cadres nécessaires à l'implantation d'entreprises et à la création d'emplois (éventuellement brochure, plaquette).**

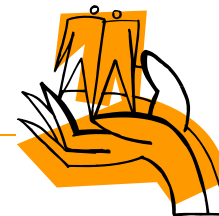
En 2012, une plaquette sur Ecublens a été éditée. Fin 2014, une nouvelle édition sera réalisée et distribuée à toutes les entreprises d'Ecublens, aux habitants, ainsi qu'aux nouveaux arrivants.

- **Organiser une rencontre annuelle avec des entreprises situées sur le territoire d'Ecublens afin de maintenir des liens.**

Le 19 septembre 2013, la Municipalité a reçu les grandes entreprises d'Ecublens au Centre socioculturel, afin de leur permettre de se rencontrer et de « réseauter ». Une rencontre similaire se déroulera en octobre 2014.

- **Développer et intensifier la collaboration avec les hautes écoles.**

Un soutien financier à la Fondation EPFL Innovation Park (anciennement Parc Scientifique d'Ecublens - PSE) est accordé chaque année et le prix annuel de la Commune d'Ecublens est remis à des étudiants de l'EPFL et de l'UNIL. Des échanges et discussions en relation avec le Centre de congrès ont eu lieu. Une collaboration en matière d'urbanisme et de développement s'effectue par le biais de la COH (Coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes écoles). Un partenariat a été développé avec le Service de la culture, à l'occasion du 10^e anniversaire du Banane Comedy Festival, et a abouti à la tenue d'une manifestation à Ecublens.



- **Assurer et soutenir les activités d'une police de proximité.**

Un préavis pour l'agrandissement du poste de ville d'Ecublens permettant d'accueillir un poste comprenant 14 à 16 personnes (policiers et secrétaires) a été adopté par le Conseil communal le 2 mai 2014.

- **Afin de garantir la sécurité, maintenir la fréquence des contrôles de vitesse.**

Les points sensibles et accidentogènes de la commune ont été analysés et ont fait l'objet de contrôles réguliers. Il apparaît que les zones 30 Km/h sont celles qui sont le moins bien respectées, alors que les axes à forte circulation démontrent un faible pourcentage d'infraction. Ce point fait maintenant l'objet d'un suivi hebdomadaire. Les statistiques précises se trouvent dans le rapport annuel de PolOuest.

- **Donner les moyens à PolOuest d'assurer les mesures de prévention face aux délits commis dans l'Ouest lausannois.**

Ecublens participe, au travers de la contribution communale annuelle, à l'augmentation de l'effectif de la POL afin d'atteindre l'objectif de 76 policiers assurant des interventions de police secours selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), en vue de son accréditation en 2016.

- **Soutenir le concept de surveillance mutuelle des habitations (SMDH).**

Le SMDH a été renommé et s'appelle actuellement « Police Population ». La Municipalité soutient et privilégie ce concept sur son territoire. Les nombreuses alertes en provenance de Police Population (Police Cantonale) sont reprises et rediffusées à travers les médias usuellement utilisés par Ecublens, soit le Journal Ecublens Infos, le site internet et les panneaux lumineux. Il serait souhaitable que de nouveaux quartiers entrent dans ce concept. Cependant, cet engagement reste une responsabilité de la population et de ses habitants, la Municipalité ne pouvant que donner l'impulsion.

- **Encourager à la régionalisation des organes de sécurité par l'intégration à « Sécurité dans l'Ouest » des SDIS (incendie-secours) et de l'ORPC (protection civile).**

Le regroupement des organes mentionnés reste une volonté des communes du district. La Municipalité continue à favoriser ce processus et s'engage à travers ses différentes représentations. L'organisation de la Protection civile de Prilly a rejoint en 2013 l'ORPC-ROL qui est maintenant composée des huit communes du district. Désormais, les deux entités Police de l'Ouest et ORPC-ROL sont organisées par rapport au district.

Pour ce qui concerne les Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS), Prilly et Renens ont fusionné le 1^{er} janvier 2014 (SDIS Malley). Il reste actuellement 3 SDIS sur le district. Un regroupement en une seule organisation prendra plus de temps que prévu car la situation actuelle semble satisfaire les Etats Majors. Néanmoins, cet objectif reste d'actualité.

Sports



- **Soutenir les sociétés sportives qui s'adressent notamment aux jeunes.**

Les sociétés sportives sont soutenues financièrement et des salles et terrains sont mis à disposition. Les installations sportives sont régulièrement entretenues et rénovées.

Systemes d'information et cyberadministration



- **Développer un site Internet interactif permettant la mise en place d'un guichet virtuel en ligne.**

Un guichet virtuel est opérationnel depuis 2013 et un nouveau site internet sera mis en place à fin 2014.

- **Uniformiser la gestion électronique des documents pour l'administration (GED).**
Le projet de GED est en cours de réalisation.
- **Développer les données à disposition sur le SIT (système d'information sur le territoire).**
Divers projets ont été ajoutés et la mise à jour de l'application geoweb est en cours.
- **Conduire des projets informatiques pour l'ensemble des services communaux et adapter les outils informatiques.**

Des outils, appareils et applications modernes et professionnelles sont mises à dispositions des Chefs de service et des employés, au fur et à mesure des besoins, entre autres, iPads, Smartphones, stations de travail, imprimantes multifonctions et Wifi dans tous les locaux et bureaux communaux.

Le projet de mise en place d'une Gestion électronique des documents (GED) pour l'ensemble de l'administration a débuté en 2014. Trois services participent à la phase d'initialisation, soit le Greffe municipal, le Service des finances et le Contrôle des habitants. Cette première phase vise à définir toute la structure et l'organisation du classement des documents, à créer les interfaces nécessaires à la communication entre les différents logiciels impliqués, à créer les masques d'indexation des documents, à configurer les workflow utiles aux traitement des processus et à mettre en place une solution qui permette le traitement adéquat des documents arrivés au terme de leur durée de conservation légale, archivage de longue durée ou suppression. Cette première phase devrait durer jusqu'à fin 2014. Par la suite, les autres services intégreront la GED au fur et à mesure en fonction des possibilités de chacun.



- **Actualiser le plan directeur communal (PDCoM).**

L'étude d'un plan directeur intercommunal a débuté en 2014 en coordination avec le SDOL. Son adoption est prévue dès 2018.

- **Actualiser le règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA), en tenant compte des propositions du schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) et du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).**

Une révision du PGA et de son règlement est obligatoire après l'adoption du plan directeur intercommunal.

Dans cette attente, un toilettage des articles du règlement est en cours de travail par la Commission technique.

- **Garantir une bonne qualité de vie et veiller à une densification raisonnable.**

Ces points sont mis en application en continu lors du traitement des dossiers.

- **Réviser les plans d'alignement en vigueur.**

Une révision complète des plans a été jugée fastidieuse en raison de la longueur de la procédure. Une révision est prévue au cas par cas en fonction des opportunités et des nécessités. Un inventaire complet, ainsi qu'une cartographie des plans d'alignements ont été réalisés.

- **Défendre le projet de la jonction autoroutière d'Ecublens afin de désengorger la circulation sur le territoire d'Ecublens.**

Le projet général de l'Office fédéral des routes a été mis en consultation début 2014. Le projet est en bonne voie pour être réalisé dès 2020. Le projet est soutenu par la Commune et des demandes ont été formulées afin d'atténuer les effets indésirables du projet, notamment l'ouverture simultanée de cette jonction avec celle de Chavannes.

- **Accompagner, voire piloter, divers plans directeurs localisés (PDL) ou plans de quartier (PQ).**

L'accompagnement des planifications est une tâche courante du service afin d'anticiper l'évolution des besoins en matière de logements, d'activités ou d'infrastructures publiques. Actuellement, les études suivantes sont menées à différents stades de planification : PQ Croset-Parc, PQ Brûlée, PQ En Mapraz, PQ secteur Pont-Bleu, PQ secteur Pontet-Sorge, PDL Vallaire-Venoge, Image directrice Renges-Venoge.

- **Mettre en application les conclusions de l'étude du chantier 4 du SDOL (zone industrielle Vallaire-Venoge).**

Le Plan directeur localisé est en cours d'étude. Après une analyse foncière qui a pris plus de temps que prévu, l'étude pourra être finalisée entre 2014 et 2015. Une densification est prévue par rapport aux lignes directrices du chantier 4 pour permettre la faisabilité financière du projet.

- Favoriser le développement de quartiers durables (espaces publics et paysagers) en soutenant la qualité de l'urbanisation.

Ces points sont appliqués en continu lors du traitement des dossiers.

Ecublens/VD, le 29 septembre 2014
10.04.03 - PB/sm



Municipalité d'Ecublens/VD

Chemin de la Colline 5

Case postale 133

1024 Ecublens/VD

Tél. 021 695 33 10

Fax 021 695 33 11

greffe.municipal@ecublens.ch

Retrouvez ce document sur notre site www.ecublens.ch
(Officiel/Municipalité/Programme de législature)